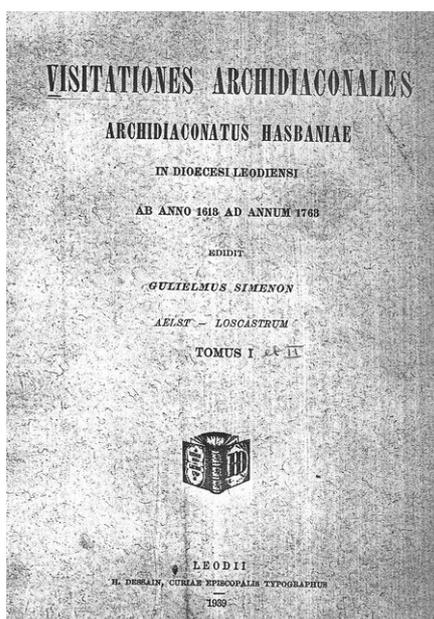


# Documents divers concernant la Paroisse de Cheratte Notre Dame

## 1. Visites archidiaconales (1624 à 1764)

(Visitationes Archidiaconales Archidiaconatus Hasbaniae in Diocesi Leodiensi : Gulielmus Simonon ; édition Dessain 1939)



Cheratte : concile de Maestricht (Conc. Traj.)

Visites : A : 30.7.1624 – B : 6.10.1699 – C : 12.7.1712 – D : 23.10.1764

1. Eglise médiane (B,D) , ou personnat (A) , sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie (A,D) , BMV de l'Assomption (B,C) , à la collaion du Roi catholique (A) , du seigneur temporel (B,C,D)
2. La paroisse a comme communicants 300 (A) , 600 (B) , 770 (C) , et 235 familles (D) . Tous satisfont aux prescriptions pascales (C) .
3. Le curé reçoit toutes les dîmes (A) , même de l'autre côté de la Meuse , même sur les vignobles et les petites parcelles (B,D), qu'il dit donner à bail jusqu'à 700 à 800 fl (C). Le seigneur du temporel est le seigneur de Sarolea (B) , la dame de Clerx , veuve du seigneur de Sarolea (C) , le seigneur de Sarolea de Cheratte , chanoine de l'église cathédrale (D) .
4. Le Pastorat . Recteur : André Florzé , depuis 22 ans (A) , Arnold Burdo (B) , Pierre Brassinnes depuis 6 ans (C) , Henri Massuy depuis l'année 1755 (D) . Il reçoit , en plus des dîmes , aux anniversaires 8 ou 9 mesures et 26 sur les terres incultes (B,C,D) La maison pastorale est chargée de 12 mesures par an , de ½ boisseau pour les pauvres et de 6 setiers dus par le seigneur de Housse . La plupart de ces charges ne sont pas effectives , surtout ce qui intéresse la tourtière et le cellier (D) .

5. La Fabrique reçoit 18 mesures (A) , 22 (C) , 14 (D) ; le curé et la communauté travaillent à la récupération de 4 ou 5 mesures (C) . Les revenus sont appliqués selon l'usage en cours dans l'ensemble de l'église , même pour les rétablissements des dîmes et pour ce qui s'applique à la communauté (A) . Mambour : D. Randack (C) ; tenu par le seigneur temporel (B,C) , par le curé (D) . Les comptes sont tenus pour chaque année (C) , ils sont tenus pour l'année 1762 (D) .
6. On note un seul bénéfice , celui de Saint Nicolas , à la collation du curé , avec la charge d'une messe tous les quinze jours (A,B,C,D) , il rapporte 12 mesures (B,C,D) ; il est assuré par le curé (A) le chapelain (B,C,D) . Recteur : François Spiroul (A) , D. Ruet , chanoine de St Pierre à Liège (B,C) , le seigneur de Sarolea , chanoine de l'église cathédrale (D) .
7. Il existe une Confrérie du Saint Sacrement (D) .
8. Il existe un Service des pauvres (A,D) , assuré par le curé à la requête de la communauté (B,C,D) . Recteur : François Spiroul (A) , le prêtre principal et il reçoit 20 Impériales de la communauté pour la première messe (C) ; le revenu en est petit (A) , 9 ou 10 mesures (C) , peu nombreux et très pauvres (D) .
9. Eglise , mobilier , ornements .
  - a) Eglise . Le plancher de la nef a besoin de réparation (A) , n'existe plus (B) ; les toitures de la nef et du chœur doivent être réparés par le curé et l'annexe par la communauté , dans le mois . Il n'y a pas de plancher dans l'annexe de droite . Les deux poutres en bois placées en travers des murs supérieurs au-dessus de l'autel ont été enlevées et les murs et les poutres ont été blanchies aussi (A) .
  - b) L'autel majeur est consacré , recouvert de 3 nappes qui dépassent son épaisseur , il a des canons décents , 2 devantures , dont une d'une seule teinte avec des couleurs , les autres d'étoffe précieuse. Un tabernacle raffiné , équipé d'un tissu de soie à l'intérieur (D). La lumière n'est pas éclatante (A,C,D) ; recommandation est faite pour qu'elle brille plus et si les revenus de la fabrique ne sont pas suffisants , la communauté doit suppléer ou au moins des collectes seront faites (D) .
  - c) Les vases . Un ciboire de procession en laiton avec une lune en argent doré , insuffisant ; il faudra s'en procurer un nouveau en argent ou argenté et la lumière brillera de jour et de nuit si les revenus de la fabrique sont consacrés à supprimer la dette (A) . Un ostensor en laiton doré . Un ciboire argenté (B,C,D) dont la coupe est dorée (D) . Deux calices en argent , l'un du curé et l'autre de l'autel St Nicolas (B,C) , un en argent , l'autre en laiton avec la coupe en argent (D) . Un petit vase pour les Saintes Huiles en argent (B,C,D) .
  - d) Les ornements . En suffisance (B) , et beaux (C) . 8 chasubles avec 4 dalmatiques , 5 aubes , plusieurs amicts , beaucoup de purificatoires et manuterges (D) . Un bon missel ; un graduel et un antiphonaire assez usagés (B) , neuf (C) ; des livres en suffisance .
  - e) L'autel mineur St Nicolas , dans le coin de l'Evangile (D) , a des ornements en suffisance (B) , usagés (C) , peu nombreux ; 1 chasuble , 1 aube avec amict , 2 nappes ; le reste doit être fourni par la Fabrique , à concurrence de 5 fl annuels à mi-partie .
  - f) Des dons sont faits en faveur de la confrérie du St Sacrement (D) .
  - g) Les Registres des baptêmes , mariages et funérailles sont tenus (B,C,D) .
  - h) L'endroit clos pour les baptêmes n'est pas fermé (B,C) , ne peut pas être fermé , à cause de l'étroitesse du lieu (D) .
  - i) Dans la tour , se trouvent deux cloches en bon état (D) .
10. Les murs des cimetières menacent ruine sur une partie (C) ; le cimetière n'est pas fermé mais l'accès n'est pas ouvert aux troupeaux du fait de sa position (D) .
11. La Mense des pauvres reçoit 4 mesures , qui sont donnés à tous sans distinction ; ils ont été donné cependant à ceux qui sont vraiment pauvres (A) ; rien n'a été distribué,

il n'y a pas de mambour , le curé ne connaît pas les revenus (B,C) ; le mambour est D. Dethier de Herstal ; les biens , en partie provenant de revenus , en partie d'habitations ne peuvent pas être appréciés par un juste calcul , sont divisés en part égale entre les pauvres de Cheratte et de Herstal (D) .

12. L'Office Divin . Il n'y a pas de chapelain ; ni les vêpres , ni les laudes ne sont chantés , il n'y a pas de catéchèse (A) .
13. L'Ecole est tenue par un matriculaire , d'où il ne perçoit rien si ce n'est un minerval (C,D) .
14. Divers . Il est prévu de suspendre au ciboire de procession un Agnus Dei béni , que lorsque les Inspecteurs ont jugé qu'ils devaient rester séparés , le curé a répondu : « l'ung est aussy bon que l'autre » , il n'a pas voulu abandonner cette opinion , puisque aucune recommandation ne lui a été opposée , puisque , dit-il , le Pape l'a béni . De même , il se dit persuadé obstinément que celui qui assiste à la messe le dimanche , est exempté de tout péché mortel pendant la semaine ; de même appelé par une faible femme gravement malade , il ne lui a pas donné l'absolution , disant que ce n'était pas nécessaire , puisque , dit-il , St Vincent l'a dit ainsi , cela s'est passé en présence des Inspecteurs (A) . Il n'y a aucun différent entre le curé et les paroissiens . Il y a une accoucheuse satisfaisante (D) .

## **2. Visites archidiaconales (1613 à 1764)**

Concernant la paroisse de Saint Remy , les visites de l'Archidiacres nous apprennent :

«La paroisse de Saint Remy a comme annexes les chapelles de Barchon et de Housse , et plusieurs autres parties de terres voisines : ...Feneux , Supexhe , une partie de Trembleur , Housse , Chefneux ... , et Sabaré sous la souveraineté de Cheratte (1699 et 1712) ; il y a en outre l'annexe de Sayvelet , du Pays de Liège (1699) ... »